

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2020 à 18H30**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président**Date de la convocation :** 13 février 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 février 2020 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Alain CHASSAGNE, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Claude GOUILLON-CHENOT à Hélène BOUDON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Carine BRODIN

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Stéphanie BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

51

Suppléants ayant voix délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

56

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE
ET LA MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS FOREZ 2019-2021**

Rapporteur : Michel GONIN, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 20191219-21 actant la mise à disposition d'un agent à hauteur de 100% de son temps de travail.

Considérant la convention d'objectifs et de moyens 2019-2021 signée entre la Communauté de Communes et la Maison du Tourisme du Livradois-Forez.

Le rapporteur informe l'assemblée qu'un avenant n°2 doit être signé pour apporter le complément financier à la Maison du Tourisme, soit 11 502.32 € afin de couvrir la dépense supplémentaire liée à la mise à disposition à hauteur de 100 % d'un agent afin de remplir des missions auprès du service commercial de la Maison du Tourisme (MDT).

Cet agent était déjà mis à disposition pour partie de son temps de travail à la Maison du Tourisme. La subvention versée par la Maison du Tourisme (part fixe) incluait déjà 60% du financement de son poste.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le montant de la contribution financière complémentaire à la Maison du Tourisme du Livradois-Forez de 11 502.32 € ;
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la présente ;
- **Inscrit** cette somme au budget 2020.

TOTAL VOTANTS : 56	Conseillers présents : 52	Représentés : 4	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56	Pour : 56	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

